

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre, en quoi consiste un investissement dans ce Fonds, et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider, en connaissance de cause, d'investir ou non.

Roche-Brune Funds – Ozone (le « Fonds »)

Un compartiment de la SICAV luxembourgeoise Roche-Brune Funds

Classe d'actions IC (ISIN : LU1517304694)

Société de Gestion

ROCHE-BRUNE SAS sise 19, rue Vivienne, 75002 Paris, France

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le Fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 50% Euro Stoxx et 50% EONIA (capitalisation), sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

Le Fonds est investi dans des actions de pays de la zone euro.

Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société Roche-Brune SAS et dénommée M.U.S.T.[®] (*Measurement Under Standardized Tools*).

Le Fonds bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie de sélection d'actions (*stock picking*) à la fois attractive économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital ainsi que sur une stratégie de couverture en fonction des conditions de marché.

Politique d'investissement : La politique d'investissement consiste à investir dans des actions de sociétés de pays de la zone euro tout en privilégiant une large diversification en termes de secteurs, de pays, de taille de capitalisation boursière (toutefois supérieur à 300 millions d'euros) et de style de valeurs (*value growth*).

Le Fonds a recours à des instruments financiers dérivés liquides cotés ou de gré à gré dans un but de couverture systématique du risque actions, sans effet de levier. Cette stratégie de couverture consiste notamment à investir dans un Total Return Swap (« TRS ») auprès de la Société Générale ayant comme sous-jacent des options portant sur le contrat Eurostoxx (call et put), des actions, des paniers d'actions ou d'autres indices.

Le niveau de couverture du risque de marché actions est évolutif et est fonction des conditions des marchés des actions. En aucun cas, le Fonds ne cherchera à surexposer le portefeuille au risque actions. Ainsi, l'exposition du Fonds au marché des actions pourra ainsi fluctuer entre 0% à 100% de l'actif net.

A titre accessoire (moins de 10% des encours), le Fonds pourra investir dans des titres assimilés à des actions (obligations convertibles en actions, bons de souscription, droits préférentiels de souscriptions, ...) libellés en euros et émis par des sociétés cotées sur les grands marchés de la zone euro.

Les placements réalisés par le Fonds ne comportent pas de risque de change pour tout investisseur de la zone Euro. Pour les autres investisseurs, des instruments dérivés financiers pourront être utilisés par le Fonds pour couvrir le risque de change de ces derniers.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et sera donc investi au minimum à 75% dans des titres éligibles au PEA.

Le Fonds peut également effectuer des opérations sur les dérivés listés dans le cadre d'une gestion longue du portefeuille.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans d'autres fonds. Le Fonds n'investira pas dans des « *Contingent Convertible Bonds* (Cocos) », ni dans des ABS/MBS, ni dans des obligations émises par des émetteurs défaillants (« *defaulted bonds* »), ni dans des transactions de gestion efficace de portefeuille.

Les 5 piliers de l'analyse ISR sont : la Gouvernance, le Capital Humain, les Parties Prenantes Externes, l'Environnement et les Controverses. Une multitude d'indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions. Chaque action notée doit respecter une notation ESG minimum de C+ sur une échelle de A+ à D-. Seulement 10 % de la poche actions peut consister en des actions ne disposant pas de notation ESG.

Aucun filtre d'exclusion sectoriel (sauf jeux d'argent).

De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : <http://www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg>.

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

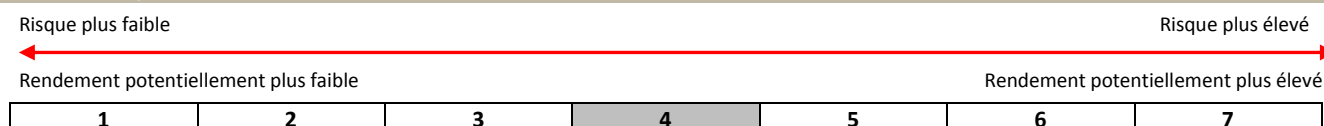
Remboursement des actions : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions, sur demande auprès de BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg, chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg (J) avant 11h00 CET. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 jour bancaire ouvrable.

Affectation du résultat : Action de capitalisation.

Le résultat net, comme les plus-values nettes réalisées de l'action IC, sont intégralement capitalisés chaque année.

Durée minimum de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas suffisamment pris en compte par l'indicateur :

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue (ou atténuée) sur différents facteurs de risque et d'accentuer (ou diminuer) les fluctuations de valorisation.

La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques. L'exposition aux marchés actions explique le classement du Fonds dans la **catégorie 4**. Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risque propre à la méthodologie M.U.S.T.® retenue : il est possible que l'utilisation de ce modèle ne permette pas de sélectionner les actifs les plus performants.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus, qui est disponible sur le site internet www.roche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 19, rue Vivienne, 75002 Paris, France.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2% TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Les pourcentages indiqués sont des maximums pouvant être prélevés sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0.80% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPCVM ou d'un autre OPC.

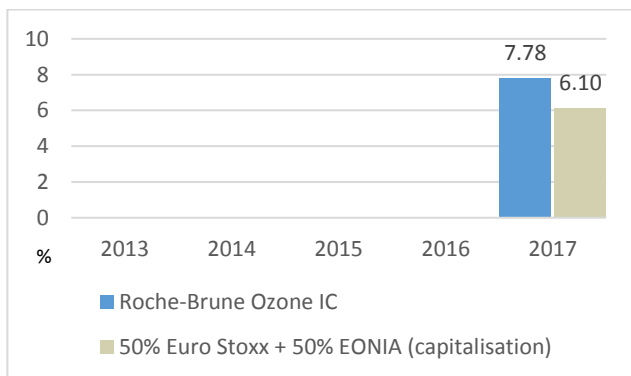
Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.roche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 19, rue Vivienne, 75002 Paris, France.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance de l'action et celle de l'indice de référence dividendes nets réinvestis (50 % Euro Stoxx et 50 % EONIA (capitalisation))
Frais prélevés	Commission de performance prélevée au cours de l'exercice 2017: 0.18%

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable et constante des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le Fonds et la classe d'actions IC ont été créés le 28 décembre 2016.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances du Fonds et de l'indice sont calculées dividendes nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg, sise 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), le prospectus de la SICAV Roche-Brune Funds, ainsi que les derniers documents annuels et périodiques, sont disponibles en français et gratuitement, sur simple demande écrite de l'investisseur, auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 19, rue Vivienne, 75002 Paris, France, ou sur le site internet www.roche-brune.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est publiée chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg sur le site internet www.roche-brune.com, ou est disponible auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

La SICAV Roche-Brune Funds peut être constituée d'autres compartiments et d'autres classes d'actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus, document disponible.

Fiscalité : Action de Capitalisation - Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du Fonds (ici celle du Grand-Duché de Luxembourg) peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de ROCHE-BRUNE SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document, qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV Roche-Brune Funds.

Le Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société de gestion ROCHE-BRUNE SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/02/2018.